

# Profil financier 2015

Renseignements complémentaires



**Ministère des Affaires municipales et de  
l'Occupation du territoire**

Direction générale des finances municipales  
Octobre 2015

Québec 

**Mise à jour**

Barbara Carrier, CPA, CGA

Service de l'information financière et du financement

Direction générale des finances municipales

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Ce document est disponible sur le site Web du MAMOT : <http://www.mamot.gouv.qc.ca>

## Tables des matières

1. Introduction _____	5
2. Abréviations utilisées _____	6
3. Sources des données _____	7
3.1 La note _____	7
3.2 Le détail des renseignements sur la municipalité _____	8
3.2.1 Données de 2014 _____	8
3.2.2 Données de 2015 _____	9
3.3 Le détail des comparaisons avec différents groupes _____	10
3.3.1 Section A _____	10
3.3.2 Section B _____	11
3.3.3 Section C _____	12
4. Les ratios pour évaluer l'état des finances municipales _____	13
4.1 Indicateurs de durabilité _____	13
4.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU _____	13
4.1.2 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU _____	13
4.1.3 Actifs / Passifs _____	13
4.1.4 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement _____	13
4.2 Indicateurs de flexibilité _____	14
4.2.1 Service de la dette / Revenus de fonctionnement _____	14
4.2.2 Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement) _____	14
4.2.3 Valeur comptable nette / Coût des immobilisations _____	14
4.3 Indicateurs de vulnérabilité _____	14
4.3.1 Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement _____	14
4.3.2 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement _____	15
4.4 Autres ratios _____	15
4.4.1 Ratios par unité d'évaluation _____	15
4.4.2 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables _____	15
4.4.3 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums) _____	15
4.4.4 Évaluation moyenne uniformisée par logement _____	16
4.4.5 T.G.T. uniformisé _____	16
4.4.6 Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) _____	16
4.4.7 Charge fiscale moyenne des logements _____	16
5. Évolution des ratios _____	17
Annexes _____	20
Annexe 1 : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2014 en date du 20 octobre 2015 _____	21
Annexe 2 : Liste des municipalités absentes aux prévisions budgétaires 2015 en date du 20 octobre 2015 _____	23

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec .....	17
Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec.....	17
Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec .....	17
Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier - Tout le Québec .....	18
Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec.....	18

## 1. Introduction

Les profils financiers sont préparés chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour chacune des municipalités du Québec<sup>1</sup>. Ils contiennent des renseignements choisis sur la municipalité concernée ainsi que plusieurs ratios calculés pour celle-ci, sa classe de population, sa municipalité régionale de comté (MRC), sa région administrative ainsi que pour l'ensemble du Québec.

À partir du profil financier 2013, le Ministère a évalué certains ratios présentés à l'aide du cadre de référence proposé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), dans les énoncés de pratiques recommandées, afin d'offrir des ratios qui décrivent l'état des finances en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. De plus, même s'ils ne permettent pas de décrire l'état des finances en ces termes, d'autres ratios fournissent des renseignements complémentaires appréciés des utilisateurs.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des renseignements utiles à la compréhension du profil financier, dont les abréviations utilisées, la source des données considérées dans le calcul des ratios et l'interprétation de ceux-ci. Leur évolution pour le regroupement « Tout le Québec » vient clore ce document.

### Notes :

Le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité, car celle-ci peut présenter des caractéristiques particulières. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, des services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des ratios du profil financier.

Une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter de 2013 pour les municipalités. Cette norme n'est pas interprétée ni appliquée uniformément par celles-ci depuis 2013. L'objet de cette divergence porte sur les subventions pluriannuelles reçues du gouvernement du Québec et de ses organismes budgétaires, notamment pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations. Les comparaisons, entre les municipalités, de certaines données, doivent donc être faites avec prudence. Les ratios touchés sont ceux ayant comme dénominateur les revenus de fonctionnement et celui des actifs sur passifs.

<sup>1</sup> Le Profil financier 2015 est préparé pour toutes les municipalités qui ont transmis au MAMOT, au moment de sa préparation, un rapport financier (RF) pour l'exercice financier 2014, des prévisions budgétaires (PB) pour l'exercice financier 2015 ou un sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) pour l'année 2015, à l'exception des territoires non organisés regroupés et des villages nordiques.

## 2. Abréviations utilisées

Voici les abréviations utilisées dans le profil financier :

Abréviation	Définition
CM	Communauté métropolitaine
MRC	Municipalité régionale de comté
ND	Information non disponible, car le MAMOT n'a pas reçu les documents requis à la date de la préparation du profil financier.
PB	Prévisions budgétaires
RF	Rapport financier
RFU	Richesse foncière uniformisée
S.O.	Sans objet
SR	Sommaire du rôle d'évaluation foncière
T.G.T.	Taux global de taxation

### 3. Sources des données

Les renseignements contenus dans le profil financier proviennent du sommaire du rôle d'évaluation foncière<sup>2</sup> (SR), du rapport financier (RF) et des prévisions budgétaires (PB) des municipalités<sup>3</sup> ainsi que du décret de population<sup>4</sup> ou alors, ils sont issus de calculs effectués à partir de ceux-ci. La provenance précise des renseignements présentés ou utilisés dans le calcul des ratios pour la note, le détail des renseignements sur la municipalité et le détail des comparaisons avec différents groupes est identifiée dans les sections 3.1 à 3.3.

Quelques municipalités<sup>5</sup> font partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers. Ces municipalités ont un profil financier légèrement différent. En effet, les renseignements relatifs à l'agglomération ne sont pas inclus dans le RF et le PB des municipalités reconstituées. Ils ne sont pas non plus considérés dans la partie locale du RF et des PB des municipalités centrales. Le profil financier de ces municipalités centrales contient donc des sections « Global », « Agglomération » et « Nature locale » alors que celui des municipalités reconstituées concernées comprend une section « Agglomération » afin de présenter l'ensemble des renseignements se rapportant aux citoyens de ces municipalités. Pour ces sections, les numéros de page indiqués en référence dans le présent document sont, sauf exception, les mêmes. Il faut toutefois consulter la section appropriée du RF ou des PB de la municipalité centrale.

#### 3.1 La note

La note contient des renseignements généraux permettant une meilleure compréhension du profil financier. Elle inclut aussi, pour les municipalités ayant un réseau d'électricité municipal, des données relatives à ce réseau d'électricité. Ces données proviennent du RF 2014.

Descriptif	Numéro de page	Numéro de ligne
Revenus d'électricité	S49	6
Services rendus aux organismes municipaux	S27-6	180
Charges d'électricité	S49	15
Remboursement de la dette à long terme	S49	23
Service de la dette	S49	11 + 23
Endettement total net à long terme	S25	23
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	S49	33

<sup>2</sup> Tel qu'il a été établi lors de son dépôt, ou à la date du premier ou du deuxième anniversaire de son dépôt.

<sup>3</sup> Pour le profil financier 2015, les données proviennent du RF 2014 ainsi que des PB 2015 tels qu'ils ont été transmis au MAMOT à la date de la préparation du profil financier. Notons que les RF sont audités par un comptable professionnel agréé (CPA). Le MAMOT n'effectue aucune vérification de ces données mis à part les examens prévus dans le déroulement normal de ses opérations.

<sup>4</sup> Les données de population de 2014 correspondent à la population au 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon le décret 1293-2013 adopté le 11 décembre 2013 qui a été modifié par le décret 951-2014 adopté le 5 novembre 2014. Les données de population de 2015 correspondent à la population au 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon le décret 1060-2014 adopté le 3 décembre 2014.

<sup>5</sup> Ces municipalités sont : Les Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord. Le document « Renseignements complémentaires » du RF 2013, disponible sur le site Web du Ministère, contient plus de renseignements sur les municipalités centrales et reconstituées.

## 3.2 Le détail des renseignements sur la municipalité

### 3.2.1 Données de 2014

Ces données proviennent principalement du RF 2014.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2014 » sur le site Web du MAMOT.
Revenus	Page S18, ligne 11
Revenus (colonne agglomération ou nature locale <sup>6</sup> s'il y a lieu)	Page S14-A ou L, ligne 18
Taxes	Page S18, ligne 1
Taxes (colonne agglomération ou nature locale s'il y a lieu)	Page S27-1-A ou L, ligne 26
Revenus de fonctionnement <sup>6</sup>	Page S7 ou S14 <sup>7</sup> , ligne 10
Taxes de fonctionnement	Page S7 ou S14 <sup>7</sup> , ligne 1
Services rendus aux organismes municipaux	Page S27-6, ligne 181
Compensations tenant lieu de taxes	Page S7 ou S14 <sup>7</sup> , ligne 2
Transferts de fonctionnement <sup>6</sup>	Page S7 ou S14 <sup>7</sup> , ligne 4
Charges	Page S18, ligne 21
Charges (colonne agglomération ou nature locale <sup>6, 8</sup> s'il y a lieu)	Page S14-A ou L, ligne 28
Service de la dette <sup>9</sup> :	
Remboursement de la dette à long terme	Page 21, ligne 24
+ Frais de financement	+ Page 18, ligne 20
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 11
- Fonds d'amortissement – Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	- Page S37, ligne 11
Endettement total net à long terme	Page S25, ligne 22 <sup>10</sup>

<sup>6</sup> Pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, les montants inscrits dans les colonnes agglomération et nature locale, du profil financier, comprennent une portion relative aux organismes contrôlés. Celle-ci est calculée à partir des données de la partie globale du RF de la municipalité centrale, car les parties locale et agglomération du RF ne sont pas consolidées.

<sup>7</sup> La page indiquée est différente selon que le RF de la municipalité est consolidé ou non.

<sup>8</sup> Les charges inscrites dans les parties locale et agglomération du RF de la municipalité centrale n'incluent pas l'amortissement. Cet amortissement est calculé et ajouté en répartissant l'amortissement de la partie globale au prorata des charges de chacune des parties par rapport au total des charges.

<sup>9</sup> Le ratio du service de la dette à la charge de la municipalité présenté au profil financier des années 2013 et antérieures a été modifié en 2014 par celui du service de la dette. Ce dernier tient maintenant compte du remboursement de la dette à long terme et des intérêts et frais de financement assumés par le gouvernement du Québec et ses entreprises ainsi que du remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels.

Descriptif	Référence
Actifs	Page S20, lignes 9 + 22
Passifs	Page S20 ligne 16
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	Page S23-1, lignes 1 + 17 + 21

### 3.2.2 Données de 2015

Ces données viennent du SR 2015.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2015 » sur le site Web du MAMOT.
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	Ligne 801 x facteur comparatif <sup>11</sup>
Évaluation imposable uniformisée résidentielle	Ligne 301 x facteur comparatif <sup>11</sup>
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	(Lignes 322 + 325 + 328 + 335 + 339 + 342 – 343) x facteur comparatif <sup>11</sup>
Évaluation imposable uniformisée agricole	Ligne 343 x facteur comparatif <sup>11</sup>
Évaluation imposable uniformisée autre	Ligne 346 x facteur comparatif <sup>11</sup>

<sup>10</sup> Pour les municipalités centrales dont l'agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, il s'agit de la ligne 20.

<sup>11</sup> Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener sur une base comparable les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le MAMOT pour l'année en cours.

### 3.3 Le détail des comparaisons avec différents groupes

Cette section du profil financier, présentée en trois parties, contient des ratios calculés selon les données financières de la municipalité, pour sa classe de population, sa MRC, sa région administrative ainsi que selon les données globales de l'ensemble des municipalités du Québec. Elle inclut aussi quelques indices dans les parties B et C.

Les statistiques des groupes comparatifs sont établies de la même façon que celles des municipalités. Cependant, la sommation des données de toutes les municipalités du groupe doit préalablement être faite par élément. Par exemple, pour obtenir le résultat du ratio de l'« Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement » pour une classe de population donnée, il faut additionner l'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé de toutes les municipalités de la classe de population. Il faut aussi, séparément, additionner les revenus de fonctionnement des municipalités de ce même groupe de municipalités. Ensuite, le premier résultat est divisé par le deuxième.

Le calcul de certains ratios, pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, comprend une part proportionnelle dans l'agglomération. Il s'agit du T.G.T. uniformisé, de la charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums), de la charge fiscale moyenne des logements et des ratios dont le dénominateur est la RFU ou le nombre d'unité d'évaluation. Cette particularité ne s'applique pas aux municipalités liées qui payent une quote-part à leur agglomération, car leur part dans les activités de l'agglomération est déjà reflétée dans leur RF et leurs PB.

Plusieurs données nécessaires aux calculs des ratios présentés dans cette section apparaissent dans le « Détail des renseignements sur la municipalité ». Voici un complément d'information pour celles dont ce n'est pas le cas.

#### 3.3.1 Section A

Les données suivantes proviennent du RF 2014.

Descriptif	Référence
Charges nettes	Voir la publication « Ratios financiers et indices 2015 » sur le site Web du MAMOT, mais utiliser les données du RF 2014.
Charges nettes sans amortissement	Voir le calcul des charges nettes, mais exclure l'amortissement.
Valeur comptable nette	Page S22-7, ligne 219
Coût des immobilisations	Page S22-7, ligne 206

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis son RF au MAMOT.

### 3.3.2 Section B

Les données utilisées dans cette section proviennent du SR 2015.

Descriptif	Référence
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
(Évaluation uniformisée des résidences d'un logement (sauf condominiums)	((Ligne 502 x facteur comparatif)
+ Évaluation uniformisée des condominiums)	+ (Ligne 501 x facteur comparatif)
÷ (Nombre de résidences d'un logement (sauf condominiums)	÷ (Ligne 502
+ Nombre de condominiums)	+ Ligne 501)
Évaluation moyenne uniformisée par logement :	
Valeur uniformisée des logements	Ligne 524 x facteur comparatif
÷ Nombre de logements	÷ Ligne 524
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable ; Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	Voir la publication « Ratios financiers et indices 2015 » sur le site Web du MAMOT.

### 3.3.3 Section C

Les données utilisées dans cette section proviennent soit du SR ou des PB 2015 selon le cas.

Descriptif	Référence
T.G.T. uniformisé :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T. prévisionnel	Page S26, ligne 1 (PB)
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale <sup>12</sup>	÷ Page S26, ligne 2 (PB)
x 100	x facteur comparatif x 100
<hr/>	
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T. prévisionnel	Page S26, ligne 1 (PB)
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.
<hr/>	
Charge fiscale moyenne des logements :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T. prévisionnel	Page S26, ligne 1 (PB)
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée par logement	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.
<hr/>	
Indice d'effort fiscal	Voir la publication « Ratios financiers et indices 2015 » sur le site Web du MAMOT.
<hr/>	
Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU	Voir la publication « Ratios financiers et indices 2015 » sur le site Web du MAMOT.

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis ses PB au MAMOT.

<sup>12</sup> Elle tient compte de l'étalement de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle en vertu des articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

## 4. Les ratios pour évaluer l'état des finances municipales

Plusieurs ratios du profil financier sont des indicateurs qui permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces ratios sont décrits dans les sections 4.1 à 4.3 alors que la section 4.4 regroupe ceux qui ne peuvent être ainsi classifiés.

### 4.1 Indicateurs de durabilité

La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle une municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières<sup>13</sup> actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens. Elle renvoie à sa capacité de gérer ses engagements financiers, ses engagements de service ainsi que son fardeau de la dette. Elle décrit aussi l'incidence que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services.

#### 4.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU

Ce ratio permet d'observer la tendance des charges de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Un ratio qui augmente indique que les charges de la municipalité progressent plus rapidement que l'économie locale. Donc, le risque que la municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens s'élève.

#### 4.1.2 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme d'une municipalité en proportion de sa RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale. Si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît le risque lié à la durabilité.

#### 4.1.3 Actifs / Passifs

Ce ratio fait état du rapport entre les actifs et les passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique que la municipalité a accumulé un excédent. Un ratio inférieur à 100 % démontre que les passifs sont plus élevés que la valeur des actifs et que la municipalité a financé une partie de son fonctionnement par emprunt. Une tendance en ce sens risque de ne pas être durable.

#### 4.1.4 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement

L'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de prestation de services. Le comparer aux revenus de fonctionnement permet d'évaluer l'importance de cet excédent (déficit) pour la municipalité. Un déficit accumulé trop élevé par rapport aux revenus de fonctionnement augmente le risque lié à la durabilité.

---

<sup>13</sup> Les obligations financières d'une municipalité comprennent ses engagements à fournir des services au public ainsi que ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.

## 4.2 Indicateurs de flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle une municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures. Par exemple, lorsqu'une municipalité augmente son endettement, cela réduit la flexibilité future dont elle dispose en cas de conjoncture économique défavorable. De même, si elle augmente la taxation, sa capacité de le faire dans le futur est réduite puisqu'elle s'approche de la limite de ce que les citoyens sont disposés à supporter.

### 4.2.1 Service de la dette / Revenus de fonctionnement

Ce ratio montre dans quelle mesure les décisions d'emprunter prises par le passé limitent la capacité d'honorer les engagements actuels, tant au niveau financier que des services offerts à la population. Cela peut avoir une incidence sur la flexibilité, car dès qu'on emprunte, l'engagement prioritaire devient le service de la dette. Ne pas respecter cet engagement compromet la capacité future d'emprunter ou de refinancer la dette existante.

### 4.2.2 Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Ce ratio représente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui sont dédiées au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts à la charge de la municipalité pour l'année. Tout comme le ratio « Service de la dette / Revenus de fonctionnement », il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

### 4.2.3 Valeur comptable nette / Coût des immobilisations

Ce ratio renseigne sur la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles qui permettent à la municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations.

## 4.3 Indicateurs de vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle une municipalité dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.

### 4.3.1 Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes perçues auprès des citoyens. Il doit être considéré simultanément avec les ratios « Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement » et « Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement » présentés au point 4.3.2.

### **4.3.2 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement**

Ces ratios donnent une indication du degré de vulnérabilité causé par la dépendance financière à l'endroit d'un autre palier de gouvernement. S'ils s'accroissent, cela signifie que la municipalité est de plus en plus vulnérable face aux décisions financières prises ailleurs. Toutefois, cela peut lui être favorable en terme de durabilité, car cela lui permet de diminuer ou de maintenir l'assiette fiscale sans réduire les services à la population.

## **4.4 Autres ratios**

### **4.4.1 Ratios par unité d'évaluation**

Les ratios par unité d'évaluation permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes, l'endettement total net à long terme et la RFU sur la base d'une unité d'évaluation. Les ratios sont les suivants :

- taxes par unité d'évaluation imposable ;
- charges nettes par unité d'évaluation ;
- endettement total net à long terme par unité d'évaluation ;
- RFU par unité d'évaluation imposable et compensable<sup>14</sup>.

### **4.4.2 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables**

Les ratios suivants indiquent à quelle proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables correspond chacune des catégories d'immeubles. Les valeurs utilisées sont uniformisées à l'aide du facteur comparatif, pour les ramener sur une base comparable d'une municipalité à l'autre, car elles proviennent de rôles d'évaluation différents.

- évaluation imposable uniformisée résidentielle / Évaluation uniformisée des immeubles imposables ;
- évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale / Évaluation uniformisée des immeubles imposables ;
- évaluation imposable uniformisée agricole / Évaluation uniformisée des immeubles imposables ;
- évaluation imposable uniformisée autre / Évaluation uniformisée des immeubles imposables.

### **4.4.3 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)**

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée des résidences unifamiliales d'une municipalité, incluant les condominiums.

---

<sup>14</sup> Les unités d'évaluation imposables comprennent les immeubles résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et non exploités. Les unités d'évaluations compensables incluent notamment les immeubles des gouvernements fédéral et provincial, des réseaux de la santé et des services sociaux, les cégeps et universités, les écoles primaires et les autres immeubles scolaires.

#### **4.4.4 Évaluation moyenne uniformisée par logement**

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée de tous les logements d'une municipalité tels que les résidences unifamiliales, les condominiums et les logements faisant partie d'immeubles à logements.

#### **4.4.5 T.G.T. uniformisé**

Le taux global de taxation (T.G.T.) uniformisé est le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière uniformisée des immeubles imposables. Il tient compte de l'étalement<sup>15</sup> de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle. Il permet de quantifier l'effort fiscal des contribuables. De plus, il permet aux municipalités de se comparer entre elles.

#### **4.4.6 Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)**

La charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen d'une résidence unifamiliale moyenne (incluant les condominiums). En effet, elle met en relation la valeur moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) et le T.G.T. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

#### **4.4.7 Charge fiscale moyenne des logements**

La charge fiscale moyenne des logements permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen des logements. En effet, elle met en relation la valeur moyenne par logement et le T.G.T.. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

---

<sup>15</sup> Articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

## 5. Évolution des ratios

L'évolution du portrait global des municipalités du Québec est présentée dans les tableaux 1 à 5. Ces tableaux regroupent les ratios de la section « Détail des comparaisons avec différents groupes » du profil financier pour le regroupement « Tout le Québec » en fonction des caractéristiques de l'état des finances qu'ils contribuent à évaluer.

Les années auxquelles réfèrent ces tableaux sont celles des documents d'où proviennent les données. Les résultats antérieurs ne sont pas toujours disponibles en raison des changements effectués au cours des années dans le profil financier.

**Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec**

Indicateurs de durabilité	2010	2011	2012	2013	2014
Charges nettes par 100 \$ de RFU	1,99 \$	2,11 \$	2,03 \$	2,01 \$	1,86 \$
Endettement total net à long terme <sup>16</sup> par 100 \$ de RFU	2,54 \$	2,39 \$	2,25 \$	2,19 \$	2,10 \$
Actifs / Passifs	-	-	210,84 %	206,03 %	208,93 %
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	-	-	13,12 %	12,85 %	13,92 %

**Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec**

Indicateurs de flexibilité	2010	2011	2012	2013	2014
Service de la dette / Revenus de fonctionnement	-	-	-	18,12 %	19,22 %
Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)	-	-	-	19,18 %	20,56 %
Valeur comptable nette / Coût des immobilisations	63,30 %	63,18 %	62,64 %	62,06 %	61,68 %

**Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec**

Indicateurs de vulnérabilité	2010	2011	2012	2013	2014
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	-	-	61,52 %	61,38 %	63,89 %
Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement	-	-	4,33 %	4,11 %	4,33 %

<sup>16</sup> Au RF 2010, le passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que l'actif au titre des avantages sociaux futurs ont été ajoutés au calcul de l'endettement total net à long terme. Ces éléments ont été retirés au RF 2011.

Indicateurs de vulnérabilité	2010	2011	2012	2013	2014
Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	-	-	8,79 %	9,52 %	6,92 %

**Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier - Tout le Québec**

Autres indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Taxes par unité d'évaluation imposable	-	-	3 445 \$	3 543 \$	3 629 \$
Charges nettes par unité d'évaluation	-	-	5 027 \$	5 260 \$	5 091 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	-	-	5 579 \$	5 734 \$	5 757 \$

**Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec**

Autres indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Évaluation imposable uniformisée résidentielle <sup>17</sup> / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	75,53 %	75,86 %	78,55 %	78,88 %	78,85 %
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	16,54 %	16,46 %	15,94 %	15,64 %	15,66 %
Évaluation imposable uniformisée agricole / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	3,33 %	3,22 %	3,17 %	3,14 %	3,19 %
Évaluation imposable uniformisée autre / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	-	-	2,34 %	2,35 %	2,30 %
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	-	-	241 274 \$	252 527 \$	259 174 \$
Évaluation moyenne uniformisée par logement	155 103 \$	166 963 \$	176 787 \$	186 245 \$	191 604 \$
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	-	-	271 970 \$	284 618 \$	293 333 \$
T.G.T. uniformisé	1,1590 \$	1,0974 \$	1,0493 \$	1,0482 \$	1,0299 \$
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)	-	-	2 552 \$	2 599 \$	2 659 \$

<sup>17</sup> À partir de 2013, l'évaluation imposable uniformisée résidentielle considérée inclut les chalets et maisons de villégiature.

<b>Autres indicateurs</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Charge fiscale moyenne des logements	-	-	1 869 \$	1 915 \$	1 965 \$

# **Annexes**

**Annexe 1 : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2014 en date du 20 octobre 2015**

Municipalités n'ayant pas transmis leur RF 2014 au Ministère à la date de la préparation du profil financier :

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2014
04015	Mont-Saint-Pierre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	196
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	246
08065	Saint-Léandre	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	407
09005	La Rédemption	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	522
11005	Saint-Clément	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	498
30050	Sainte-Cécile-de-Whitton	Le Granit	Estrie	895
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 258
35010	Lac-aux-Sables	Mékinac	Mauricie	1 368
37225	Saint-Luc-de-Vincennes	Les Chenaux	Mauricie	626
38005	Saint-Sylvère	Bécancour	Centre-du-Québec	870
41098	Weedon	Le Haut-Saint-François	Estrie	2 689
51065	Saint-Alexis-des-Monts	Maskinongé	Mauricie	3 069
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	Montérégie	2 343
66092	L'Île-Dorval	S.O.	Montréal	6
67005	Saint-Mathieu	Roussillon	Montérégie	2 047
67045	Mercier	Roussillon	Montérégie	12 399
69025	Howick	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	648
69030	Très-Saint-Sacrement	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	1 188
69037	Ormstown	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	3 673

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2014
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	2 451
69060	Godmanchester	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	1 417
70012	Sainte-Martine	Beauharnois-Salaberry	Montérégie	5 323
71100	Hudson	Vaudreuil-Soulanges	Montérégie	5 254
72043	Saint-Placide	Deux-Montagnes	Laurentides	1 706
84020	Portage-du-Fort	Pontiac	Outaouais	269
84025	Bryson	Pontiac	Outaouais	623
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	Pontiac	Outaouais	715
84045	Thorne	Pontiac	Outaouais	295
84050	Alleyne-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	205
84060	Fort-Coulonge	Pontiac	Outaouais	1 328
84065	Mansfield-et-Pontefract	Pontiac	Outaouais	2 377
84070	Waltham	Pontiac	Outaouais	384
84082	L'Isle-aux-Allumettes	Pontiac	Outaouais	1 346
84090	Chichester	Pontiac	Outaouais	368
84095	Sheenboro	Pontiac	Outaouais	122
84100	Rapides-des-Joachims	Pontiac	Outaouais	165
85025	Ville-Marie	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	2 648
88065	Saint-Dominique-du-Rosaire	Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	456
92010	Péribonka	Maria-Chapdelaine	Saguenay--Lac-Saint-Jean	504
95025	Les Escoumins	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	2 022
96005	Baie-Trinité	Manicouagan	Côte-Nord	488

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2014
96015	Franquelin	Manicouagan	Côte-Nord	317
96035	Chute-aux-Outardes	Manicouagan	Côte-Nord	1 670
<b>Total</b>	<b>43 municipalités</b>			<b>67 401</b>

## Annexe 2 : Liste des municipalités absentes aux prévisions budgétaires 2015 en date du 20 octobre 2015

Municipalités n'ayant pas transmis leurs PB 2015 au Ministère à la date de la préparation du profil financier :

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2015
04015	Mont-Saint-Pierre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	180
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	240
07070	Saint-Tharcisus	La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	436
08065	Saint-Léandre	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	419
09055	Saint-Octave-de-Métis	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	533
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Montmagny	Chaudière-Appalaches	293
21005	Saint-Tite-des-Caps	La Côte-de-Beaupré	Capitale-Nationale	1 506
35010	Lac-aux-Sables	Mékinac	Mauricie	1 319
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu	La Vallée-du-Richelieu	Montérégie	2 311
66092	L'Île-Dorval	S.O.	Montréal	6
84050	Alleyn-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	212
92005	Saint-Augustin	Maria-Chapdelaine	Saguenay--Lac-Saint-Jean	374
<b>Total</b>	<b>12 municipalités</b>			<b>7 829</b>



**Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire**

**Québec** 